

Bruxelles, le 21 février 2001

**Aux Chefs des établissements  
d'enseignement secondaire organisé  
ou subventionné par  
la Communauté française**

Madame la Préfète, Madame la Directrice,  
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

OPERATION "AVOCAT DANS L'ECOLE" – MARS 2001.

Sous l'égide de la Communauté française, la Conférence des bâtonniers francophones et germanophone renouvelle l'opération "L'avocat dans l'école", dont le succès et le caractère pédagogique méritent une attention particulière.

Le thème retenu cette année est : "Violence: l'école dit non!".

A la demande d'un titulaire d'une classe terminale de cycle primaire ou de cycle secondaire, un avocat participe à une heure de cours durant laquelle, partant des actes de violence physique ou verbale qui apparaissent à l'intérieur de l'enceinte de l'école, il explique aux élèves la place de la violence dans la société et l'exercice des droits et devoirs des citoyens. Il présente également le rôle de l'avocat dans le cadre des institutions démocratiques en général et de la justice en particulier, et expose le fonctionnement de la justice, répondant aux questions des élèves.

Pour participer à cette action, il suffit aux enseignants intéressés de s'adresser aux responsables des différents barreaux francophones et germanophone concernés dont vous trouverez la liste en annexe. Dès que la demande a été enregistrée, l'avocat prend contact avec le professeur pour déterminer le jour et l'heure de la rencontre.

Une documentation sera remise à chaque élève, en fonction de son âge.

Dans le contexte actuel, cette opération revêt une importance capitale. Elle s'inscrit dans la volonté citoyenne de mieux faire comprendre le fonctionnement du monde judiciaire à travers un thème qui ne saurait nous laisser indifférent.

Je me permets, dès lors, d'attirer votre attention sur cette opération et je vous invite à en informer le plus largement possible le corps professoral de votre établissement.

Je joins en annexe la liste des avocats responsables de l'action qui peuvent être contactés.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, Madame la Directrice, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre HAZETTE

**LISTE DES RESPONSABLES – AVOCAT DANS L'ECOLE 2001**

ARLON	Mme Anne-Catherine LEPAGE	avenue Nothomb, 5/4 – 6700 Arlon tél.: 063/22.43.17 – fax: 063/21.91.35 063/22.43.18
BRUXELLES	Mme WEIRAUCH directeur administr. de l'Ordre	Palais de Justice, 1000 Bruxelles tél.: 02/508.66.56 – Fax: 02/508.64.53
CHARLEROI	Mme Anne UREEL	rie d'Italie, 12 – 6000 Charleroi tél.: 071/30.59.25 – Fax:071/31.99.79
DINANT	Mme Yolande MOLINE	rue des Wez, 12 – 5555 Bièvre tél.: 061/51.17.75 – Fax:061/51.21.16
EUPEN	M.le Bâtonnier HG.VEIDERS	Major Long Strasse, 38 – 4780 Eupen tél.: 080/22.61.32 – Fax:080/22.79.89
HUY	Me Jean-Marc HUSSON	rue Godelet, 1 – 4500 Huy tél.:085/21.71.88 – Fax: 085/21.70.74
LIEGE	Me Michel ST-REMI	Grand-Route, 526 – 4400 Flémalle tél.: 04/233.72.33 – Fax: 04/233.72.33
MARCHE		
MONS	Me Bruno WAEGENAERE	rue Père Damien, 1–7090 Braine-le-Comte tél.:067/56.12.13 – Fax: 067/56.09.91 067/56.02.20
	Me Bernard MAIRIAUX	rue Warocqué, 41 – 7100 La Louvière tél.:064/84.14.88 – Fax: 064/84.14.89
NAMUR	Mme Christine VANEK	rue Grafé, 6 – 5000 Namur tél.: 081/26.32.10 – Fax: 064/23.18.78
NEUFCHATEAU	Me J-B MASSART	avenue Mathieur, 37b – 6600 Bastogne tél.: 061/21.47.12 – Fax: 067/21.69.48
NIVELLES	Me Xavier VAN GILS	rue des Marchats, 7 – 1470 Genappes tél.: 067/79.40.60 – Fax: 067/79.03.90
TOURNAI	Me Eric DELHAYE	bd du Roi Albert, 52 – 7500 Tournai tél.: 069/22.73.12 – Fax: 069/21.23.56
	Mme Anne JACMIN	rue de Marvis, 54 – 7500 Tournai tél.: 069/84.77.53 – Fax: 069/84.77.54
VERVIERS	Me Marc GILSON	rue du Palais, 30 – 4800 Verviers tél.: 087/22.20.71 – Fax: 087/23.03.86